



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 111643

Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les demandes des étudiants en kinésithérapie de Rouen qui défendent des valeurs d'égalité et de qualité pour leur formation. Depuis 2007, une refonte du diplôme est initiée mais les décisions ne sont toujours pas prises. Ils craignent, à juste titre, qu'à chaque rentrée universitaire, la formation ne soit dispensée qu'après un concours national, regroupant des étudiants de toute la France, ce qui aurait une grave conséquence sur la démographie des professionnels dans la région. Les étudiants demandent quatre années de formation après la sélection universitaire afin d'intégrer pleinement les savoirs et les compétences nécessaires à une pratique professionnelle réactualisée ainsi que l'obtention d'un master et l'intégration à l'université. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels prolongements il entend apporter aux revendications exposées et quand.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Lecoq](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111643

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6486

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)